



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Avis de Soutenance

Monsieur Philippe BELLANGER

Droit privé

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

contribution à l'harmonisation des systèmes de soin et de protection judiciaire des majeurs

dirigés par Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY

Soutenance prévue le **vendredi 20 décembre 2019** à 9h00

Lieu : Faculté de droit A. de Tocqueville 492 Rue d'Esquerchin 59500 Douai

Salle : des Actes

Composition du jury proposé

Mme Ingrid MARIA	Université de Grenoble Alpes	Rapporteur
M. Jean-Marie PLAZY	Université de Bordeaux	Rapporteur
Mme Joelle VASSAUX	Université d'Artois	Examineur
Mme Fanny VASSEUR-LAMBRY	Université d'Artois	Directeur de thèse
Mme Émilie PECQUEUR	Cour d'Appel de DOUAI	Examineur

Résumé :

Le premier alinéa de l'article 459-1 du code civil prévoit l'articulation des règles organisant la protection judiciaire de la personne du majeur vulnérable avec celles figurant dans le code de la santé publique. Néanmoins, cette articulation n'apparaît pas satisfaisante au regard de la considération de l'autonomie du majeur protégé, véritable idéologie de la mesure dont il fait l'objet. En empruntant une méthodologie d'analyse épistémologique, la comparaison des systèmes de soin et de protection judiciaire de la personne mène à considérer leur dualité et éclaire l'approche herméneutique de ces règles, ce qui permet de mettre en exergue une cristallisation des interrogations autour de la capacité naturelle des individus à consentir, mais aussi s'agissant du rôle joué par les acteurs judiciaires de la protection dans l'élaboration de la décision médicale. La compréhension de cette dualité apparaît alors comme un prérequis nécessaire à l'émergence d'une solution se décomposant en deux impératifs. Il s'agit tout d'abord de réévaluer l'hétérogénéité des solutions légales figurant dans le code de la santé publique. Ce premier objet est par ailleurs au cœur d'une réflexion devant mener à voir le système de protection judiciaire évoluer à moyen terme. En second lieu, il convient de s'interroger sur l'efficacité, l'effectivité et l'efficacé de la norme juridique. Sous ce prisme, l'analyse de la situation du patient en fin de vie permet de mesurer la résistance des règles en cause. Il s'agit également de considérer la notion d'intérêt, véritable épice de centre des textes organisant les mesures de protection.